Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

JEAN-LOUIS BORLOO
MINISTRE D'ETAT, MINISTRE DE L'ECOLOGIE, DE L'ENERGIE, DU DEVELOPPEMENT DURABLE ET DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

CHRISTINE LAGARDE
MINISTRE DE L'ECONOMIE, DE L'INDUSTRIE ET DE L'EMPLOI

Communiqué de presse | *Communiqué de presse*

http://www.developpement-durable.gouv.fr | http://www.minefe.gouv.fr

Paris, le 20 mars 2009
N°224

Vers une baisse des tarifs réglementés du gaz naturel de 11,3 % au 1er avril 2009

Jean-Louis BORLOO, Ministre d'État, Ministre de l'Écologie, de l'Énergie, du Développement durable et de l'Aménagement du territoire, et Christine LAGARDE, Ministre de l'Économie, de l'Industrie et de l'Emploi, ont saisi pour avis la Commission de régulation de l'énergie d'un projet d'arrêté ministériel imposant une baisse des tarifs réglementés du gaz naturel fourni par GDF SUEZ de 0,528 c€HT/kWh au 1er avril 2009.

Pour les ménages et les clients professionnels bénéficiant toujours de tarifs réglementés, cette baisse se traduira par une réduction des factures de gaz naturel de 11,3 % en moyenne.

La loi impose que les tarifs réglementés de vente couvrent les coûts supportés par GDF SUEZ. Le mouvement du 1er avril 2009 se décompose de la façon suivante :

- il répercute strictement la baisse des coûts d'approvisionnement depuis le mouvement précédent, en application de la formule tarifaire auditée par la CRE1 et publiée sur son site Internet2 ;
- il met à niveau les coûts de transport, distribution, stockage et commercialisation conformément aux évolutions constatées depuis leur dernière actualisation en 2005.

Les Ministres rappellent que, depuis août 2008, environ 1 million de ménages modestes peuvent bénéficier du tarif spécial de solidarité du gaz naturel à leur demande. Il s'agit d'une réduction forfaitaire pouvant atteindre 118 € quel que soit le fournisseur de gaz. Si les tarifs réglementés baissent, le montant de la réduction forfaitaire ne sera pas réduit pour autant.

Contacts presse :
Cabinet de Jean-Louis BORLOO : Benoît PARAYRE : 01 40 81 72 36 / Frédérique HENRY : 01 40 81 31 59
Muriel DUBOIS-VIZIOZ : 01 40 81 31 74
Cabinet de Christine LAGARDE : Jean-Marc PLANTADE / Elisa GHIGO : 01 53 18 41 35
Presse Internationale : Bruno SILVESTRE : 01 53 18 41 38

1 cf. délibération de la CRE du 17 décembre 2008 portant avis sur la nouvelle formule servant de base au calcul de l'évolution des tarifs réglementés de vente de gaz naturel de GDF Suez.
2 cf. communiqué de presse de la CRE du 11 mars 2009.